


# Le "Mille-Club" de Clugnat

**Situation :** Clugnat -23064

**Coordonnées :**


 2.120155, 46.304925  
lat/long WGS84

Système	Datum	notation	coordonnées X	coordonnées Y
Lambert 93	RGF93	D.d	632284.91526245	6578713.4096025
Lambert II+	NTF	D.d	583331.75914183	2145000.891592
Lambert III	NTF	D.d	583319.90777244	3445101.5436589
UTM zone 31	WGS84	D.d	432246.8942516	5128303.802473
Peuso-mercator	WGS84	D.d	236014.57500281	5829349.0411099
Latitude Longitude	WGS84	DMS	2°7'12.558"	46°18'17.73"


**Type :** Architecture civile

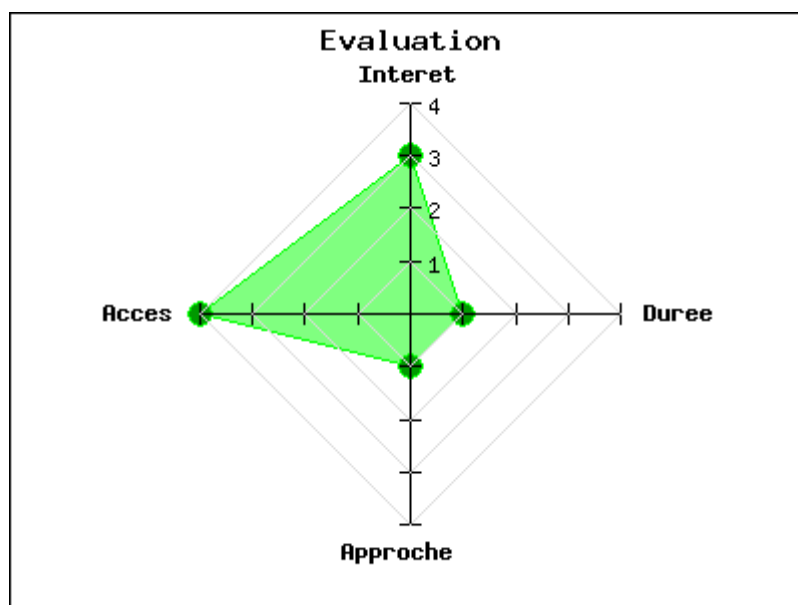
**Mot clés :** Aucun

**Intérêt :** 

**Difficulté d'accès :** 

**Marche d'approche :** 

**Durée de la visite :** 



Certaines communes creusoises décident de réhabiliter les Mille-clubs, ces locaux préfabriqués bâtis il y a presque cinquante ans.

Tel est le cas de Clugnat. La collectivité a choisi de rénover le bâtiment. Les peintures ont été refaites il y a trois ans, avec les conseils des Bâtiments de France, et la cuisine a été réaménagée.

Inauguré le 25 mars 1972, cet ouvrage de 105 m<sup>2</sup> avait été construit par des bénévoles de Clugnat, avec l'aide d'artisans pour couler la dalle en béton.

C'est grâce à Monsieur Paul Richez, conseiller municipal, que Clugnat a pu obtenir son Mille-club. Il fallait poser sa candidature par l'intermédiaire d'une association. Paul Richez a décidé de créer le club des jeunes.

Le local sert aujourd'hui à une quinzaine d'associations.

L'intérêt, c'est que ce n'était pas qu'un bâtiment préfabriqué donné à la commune. C'était un concept.

Les jeunes étaient associés à la démarche. Le "Mille-club" était construit par les jeunes, pour les jeunes. Il y avait une responsabilisation.

Et ce programme lancé par le ministre de la jeunesse et des sports permettait à des petites communes de s'équiper à moindre coût.

C'est un patrimoine à garder.

Les clubs des jeunes n'étant ni protégés au titre des Monuments historiques, ni labellisés « Patrimoine du XX e siècle », les communes peuvent les transformer à leur guise, voire les détruire (à part s'ils sont dans le périmètre d'un site classé ou inscrit).

Source : La Montagne

Voir en ligne : <https://www.lamontagne.fr/gueret/tr...>

publié le samedi 16 juin 2018

## Photos

